



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXII^e SESSION

Rabat, 30 juin au 3 juillet 2006

DOCUMENT N° 55

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Babacar GAYE,
3^{ème} Vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal,
Président délégué de la section sénégalaise de l'APF

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation
Internationale de la Francophonie,

Monsieur le Président de l'Assemblée Parlementaire de
la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Parlements,

Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire,

Chers Collègues,

Chers Invités,

Mesdames et Messieurs,

En choisissant Rabat, cette belle Ville au passé
glorieux, synthèse achevée du dialogue des cultures et
des civilisations ayant engendré, dans beaucoup de cas,
le *métissage biologique* entre africains, arabes et autres
peuples de civilisation méditerranéenne, l'Assemblée
Parlementaire de la Francophonie reste fidèle à sa
vocation.

En effet, lieu de débats, de propositions, d'échanges
d'informations sur tous les sujets qui intéressent notre
espace linguistique, l'Apf, à travers cette rencontre,

magnifie, à nouveau, la volonté de toujours refléter, aux yeux du reste du monde, l'idéal de paix et cadre concret de coopération interparlementaire.

Les Pères fondateurs de notre Organisation, parmi lesquels l'inspiré poète et visionnaire Chef d'Etat, Léopold Sédar SENGHOR, en engageant notre Assemblée à mettre en œuvre des actions concertées dans les domaines prioritaires de la coopération interparlementaire et, partant, de la démocratie, avaient tracé la voie à suivre dans la préservation de la diversité linguistique.

Car, en reconnaissant le droit à la différence et en accordant aux langues nationales et locales toute leur importance dans le développement intégral et durable de nos pays respectifs, la Francophonie reste un véritable espace de dialogue des cultures et des civilisations.

Ainsi, au-delà de la question du refus du diktat de la pensée unique, véhiculée par les *mass médias*

transnationaux et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, il urge de trouver les voies et moyens pour mieux cerner la problématique des biens immatériels, que représentent les langues africaines et asiatiques, encore en usage au sein des Etats membres de la Francophonie.

Leur diversité, loin de représenter un obstacle quant à leur promotion, doit inciter décideurs et législateurs à développer de véritables programmes et stratégies de réhabilitation et de revalorisation de ces outils endogènes de communication.

C'est pourquoi, à côté du français, langue de convergence et trait d'union des différentes aires linguistiques nationales, notre Organisation est appelée à mieux asseoir, au sein de nos Parlements, une expression plus approfondie de cette diversité, pour que le travail parlementaire, dans la globalité, puisse prendre en compte des préoccupations de l'écrasante majorité de nos mandants.

Et c'est tout l'enjeu d'une démocratie participative, dans laquelle les citoyens, dans leur langue respective, s'informent et communiquent sur la marche des affaires de la nation, tel que l'affirme le principe fondamental n°6 de la Déclaration de Bamako : *...La démocratie implique la participation des citoyens à la vie politique et leur permet d'exercer leur droit de contrôle.*

En Afrique, l'impact qu'exerce, depuis quelques décennies, la radiodiffusion sonore, milite en faveur de véritables politiques de communication parlementaire accordant à ces canaux fort accessibles aux citoyens, toute l'importance qu'ils méritent. A cet effet, notre Assemblée devrait appuyer les Parlements africains à mettre sur pied des chaînes de radios et télévisions parlementaires utilisant, dans leur programme, cette diversité linguistique pour laquelle nos pays convergent. L'éducation à la citoyenneté, seul remède pour corriger les manifestations de la crise de la Représentation que nos Parlements connaissent, passera donc par cette

communication en langues nationales pour donner de la visibilité au travail parlementaire.

Les expériences tentées dans ce sens, au Nord et au Sud de l'espace francophone, méritent par conséquent d'être étudiées pour situer les opportunités qu'offre une véritable communication parlementaire, centrée sur la promotion de la diversité linguistique. Au Sénégal, la bande FM irradie tout le pays d'émissions interactives fort intéressantes : *Wax sa xalaat*, *Kaddu askanwi*, *Pencoo*, *Janoo bi*. L'impact et le succès enregistrés par l'utilisation des langues nationales dans la communication de masses sont une preuve de la vivacité des langues locales, à côté de la langue officielle qu'est le français.

Promouvoir la diversité linguistique en Afrique, c'est donc prendre conscience des capacités de résistance culturelle face à l'unipolarité linguistique qu'une mondialisation mal pensée voudrait imposer. Mais c'est aussi encourager et soutenir les initiatives à la base,

susceptibles de préserver ce legs de l'Humanité, que constituent la diversité et la richesse de nos langues.

Notre espace francophone, en mettant à profit cette diversité et en s'inscrivant dans des logiques de refus du diktat d'une langue unique se voulant le reflet d'une mondialisation au profit exclusif des multinationales, doit plutôt tracer les voies alternatives de solidarité agissante, dans une complémentarité bien comprise et au bénéfice des peuples du Nord et du Sud.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, constitue le symbole et le reflet des préoccupations à la base, en cette année où nous célébrons le Centenaire de Senghor, chantre de ce dialogue des cultures, qui entrevoyait « *l'aube d'un monde nouveau* », sous l'angle du « *métissage biologique et culturel* ».

L'Apf doit donc réaffirmer, avec force, l'exception culturelle et la promotion de la diversité linguistique sous toutes ses formes pour coller à l'enseignement du Poète

Président : *S'enrichir de nos différences pour mieux converger vers l'universel.*

Mais au-delà des simples proclamations de foi, il s'agit fondamentalement de conjuguer nos efforts et d'investir les opportunités que nous offre une coopération parlementaire renforcée et plus solidaire. Il urge, par conséquent, de sortir des schémas classiques pour donner, à la question de la diversité linguistique, toute son importance dans notre portefeuille de coopération interparlementaire.

Je vous remercie de votre aimable attention !